



DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 29/06/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELASSE, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Étaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Était absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n° 14

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DARGELASSE

Objet : Ville de TARTAS – Démarche Agenda 21 – Programme d'actions à compter de 2016 Services municipaux

Après la tenue des ateliers de travail Agenda 21 durant les mois de mai et juin, il semble important de poursuivre la sensibilisation des habitants à la démarche initiée. L'objectif est de partager avec tous les enjeux de l'Agenda 21, les répercussions sur leur vie quotidienne et de susciter leur adhésion aux actions à mettre en place prochainement.

Les réunions de quartier du mois de juin ont permis dans un premier temps de détailler la mobilisation des services municipaux dans quelques actions concrètes sur la commune. Celles-ci sont recensées ci-après sur un document en diffusion aux habitants et acteurs locaux :

Démarche AGENDA 21 – Infos habitants JUIN 2016

Depuis 2014, la municipalité s'est engagée dans une démarche de promotion du Développement Durable. Après une phase d'information et de communication auprès des habitants et acteurs divers du territoire, puis de diagnostic qui vient de s'achever, les premières actions concrètes démarrent. Cette fiche d'informations vous donne communication de premières initiatives, auxquelles vous pouvez vous associer.

.../...



TOUT D'ABORD AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX :

L'AGENDA 21 nous amène aujourd'hui à réfléchir et à mettre en œuvre différentes techniques ou méthodes de travail, visant au travers de la biodiversité, à limiter les besoins en eau, diminuer les consommations de carburant tout en répondant aux nouvelles normes réglementaires. L'entretien de la commune est ainsi assuré différemment, permettant avec ces méthodes d'intervenir sur les espaces publics existants, zone rurale, ou zone urbaine, mais aussi les nouveaux quartiers et aménagements de voirie créés.

ZONE RURALE... FAUCHAGE

Tracteur ROTO BROEUR 4 passages l'an, Tracteur EPAREUSE 2 passages l'an

Chaque année, à l'issue de l'empierrement des chemins, et du curage des fossés, les services municipaux lancent dès la fin Mars et jusqu'à l'automne le fauchage des voies communales en zone rurale.

Désormais de 8 passages annuels, **il sera procédé à 4 passages** ; ainsi, le tracteur ROTO BROEUR assurera la tonte d'une première largeur de 80 cm à 120 cm. Tandis que le tracteur EPAREUSE assurera **2 passages au lieu de trois**. La hauteur de coupe étant comprise entre 10 et 15 cm.

Bien entendu, les axes principaux et points sensibles ou particuliers, comme virages, abords de carrefours, et panneaux de signalisation sont plus fréquemment entretenus.

ZONE URBAINE ...TONTÉ RAISONNÉE

Tonte « MULCH » et Tonte avec ramassage tous les 15 jours, et Tonte raisonnée tous les 6 mois.

Pour l'ensemble des espaces publics, en Zone urbaine, jusqu'à présent les services espaces verts outre l'élagage des arbres et l'entretien des abords de la voirie, assuraient selon les conditions climatiques un passage toutes les deux semaines.

Désormais, les nouvelles techniques de tonte dites **raisonnées** nous amènent à tondre différemment :

Sur les grands espaces, les pourtours (*environ 3 mètres*) sont tondus tous les 15 jours, comme d'ailleurs les espaces plus fréquentés ou aux abords de carrefours, et cheminements piétonniers.

En hyper-centre ou sur les quartiers résidentiels (*BRETAGNE, PISCINE, LABARSOUQUE, GIRATOIRES, PECHUCQ, BALENTE, CIMETIERE, ABORDS EGLISE, SQUARE DUPOUY, PLACE DU LUC, ESPACE JEAN MOULIN, CHENAIE du LUC*) un passage sera toujours assuré par quinzaine avec ramassage des déchets de tonte.

Enfin, pour les autres espaces plus éloignés du centre-ville (*délaissés en bordure de la 2x2 voies, ainsi que chenaie des jardins familiaux, abords skate-park, bas quartier BALENTE, terrain derrière cimetière, derrière du quartier PELLETRIN, abords Centre de loisirs et grange de PELLETRIN, abords Midouze ancien camping, derrière du lac OUS PINS...*) les services assureront désormais **deux passages** : l'un courant juin, puis un second à l'automne.

ESPACES PUBLICS ...ECONOMIE d'EAU

Un objectif : des économies d'eau, et des pratiques différentes pour les aménagements paysagers

Depuis quelques mois les services procèdent à des aménagements visant à économiser l'eau et l'entretien. D'une part, certains massifs, ilots, bords d'avenues, et aménagements en pleine terre sont retravaillés avec des essences peu consommatrices en eau (*tels que graminées, arbustes décoratifs et colorés*). De plus, d'une façon générale, le fleurissement a été revu, favorisant désormais la suppression des jardinières (*une vingtaine*), et des choix différents d'essence limitant sérieusement les consommations d'eau.

Enfin, aujourd'hui, à l'exception de la Place du LUC ou des abords de la salle polyvalente, tous les systèmes d'arrosage intégrés ont été supprimés. Seule la plaine des sports bénéficie d'un système par forages pour les terrains, avec des arrosages nocturnes en grande majorité limités dans le temps.

ESPACES PUBLICS ... DESHERBAGE NETTOYAGE

De nouvelles méthodes de désherbage...

Afin de se conformer à la réglementation qui évolue, tout en assurant un bon entretien des espaces publics et plus particulièrement des abords de la voirie, **l'utilisation de produits phytosanitaires est repensée**.

Si les fréquences de passages de produits sont restées identiques (*mars, juin, septembre*), les zones ont été diminuées, pour tester de nouvelles pratiques : enherbement de certains trottoirs, produits biologiques (*abords des quais de la Midouze, rue des Glycines*), désherbage thermique ou essais de vapeur (*platelage allées marines, abords monument aux morts, hyper centre-ville ponctuellement*).

Enfin, les nouveaux travaux de voirie prennent en compte d'éventuels revêtements de trottoirs (*béton balayé rue des Charpentiers et Centre de loisirs, bicouche rue des Palombes, rue des Bouvreuils, Chemin de l'Escalot, quartier Peillic*).

Enfin, de nouvelles techniques dans les récents aménagements de massifs (*Avenue Chanzy, Centre de Loisirs, Avenue de la Chalosse, Place du Luc, et prochainement Avenue du Général Leclerc, Talus groupe scolaire*) ont permis de supprimer les produits phytosanitaires avec la mise en place de bâches de plantations limitant à la fois la pousse des mauvaises herbes et les interventions manuelles désormais moins fréquentes.



BATIMENTS et INSTALLATIONS MUNICIPALES

Diagnostic énergétique et premières actions..

Dans la continuité du diagnostic énergétique des installations municipales mené ces derniers mois, des premiers travaux ont été lancés pour suivre les consommations (*gaz, électricité, eau, fluides*), tout en installant des économiseurs d'eau, notamment installations sportives.

VOIRIE et DOMAINE PUBLIC

Méthodes de travail et Suivi des consommations de carburants..

Au quotidien, le service propreté urbaine vient de planifier des circuits de nettoyage, couvrant tous les secteurs de la commune avec des fréquences hebdomadaires permettant de répondre au bon entretien de l'Hyper-centre et des quartiers. Ainsi, tout en assurant des fréquences de passages réguliers tant pour le balayage pédestre que mécanique, les consommations de carburant ont été réduites.

AU SEIN DES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX :

Pour le service « EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT ANIMATIONS » la démarche Agenda 21 vient d'initier différentes actions autour du thème « **le Gaspillage alimentaire, la Réduction des déchets et les Economies d'eau** » auprès des jeunes du groupe scolaire Jules FERRY et du Centre de loisirs. Dans le même temps, des premières actions sont proposées pour le renforcement des relations intergénérationnelles, aux petites vacances, grandes vacances ou lors des ateliers seniors chaque mois.

Pour les services ADMINISTRATIFS, la dématérialisation et la généralisation des groupements de commandes ont permis de réaliser des économies et gains de temps permettant de répondre à des attentes nouvelles d'habitants, ou de développer de nouveaux services aux usagers.

PLUS GENERALEMENT, des ACTIONS avec les ACTEURS LOCAUX :

Différents ateliers sur le 1^{er} trimestre 2016 ont permis de faire un diagnostic avec les acteurs du territoire. Des thèmes sont proposés à tous comme : « **Sensibilisation aux économies d'énergie** (*Visite des logements, Docteur WAPP, concours familles à énergie positive...*) pour les familles volontaires ;

Développement des énergies alternatives et Création réseau de Chaleur; Associations (*groupements d'achats, tri, conteneurisation et le prêt de vaisselle, outil de partage*) **Le SEL système d'échange local et une action sur la consommation locale** (*filières courtes...*).

N'hésitez pas à vous associer à ces démarches et à vous faire connaître en Mairie.. le Maire JF BROQUERES.

Contact Mairie :

Secrétariat des Services Techniques : 05 58 73 41 06

E-mail : mairie@tartas.fr

Conseillère déléguée : **Noémie DARGELASSE**

Au terme du 1^{er} semestre 2016, l'association GRAINE d'AQUITAINE qui a accompagné la commune dans la phase de rencontres avec les acteurs locaux, rédige la synthèse des réunions et doit transmettre les premières éléments pour la rédaction du Diagnostic territorial.

Il est proposé à notre assemblée de prendre acte des actions menées par les services municipaux sur le territoire communal depuis le début de l'année 2016.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

PRENDRE ACTE des actions menées par les services municipaux sur le territoire communal depuis le début de l'année 2016.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Jean-François BROQUERES

Recu en préfecture le 06/07/2016 - 09:40



lecture le
juin 2018

[illegible]